

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 septembre 2026**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 37
Absents excusés : 00

Date de convocation : 10/09/2026

Délibération N° D-2026-1709-08

Membres présents : 37 membres

Mesdames Valentine ERNE-HEINTZ, Anne-Marie KRAEMER, Christelle MICHEL, Sylvie DOTT, Mireille ROTH, Lucienne FACHINGER, Aurélie DYEUL, Valérie WANKMULLER, Josiane CODEX, Béatrice DEBES, Adeline DURAND, Claudine HUCKERT, Muriel BECK, Nathalie GEIGER.

Messieurs Freddy BOHR, Matthieu MARTINI, Gaston BURGER, Yannick LITTNER, Pierre LUTTMANN, Jacques WURTZ, Laurent KRIEGER, Pierre OSTER, Alfred SCHMITT, Christian SCHREINER, Alain GROSSKOST, Jean-Luc HELLER, Alain ALBRECHT, André JACOB, Jacky WAGNER, Jean-Luc TOUSSAINT, Pierre HERMANN, Paul TRIEBEL, Denis FIX, Mathieu EHRHART.

Mme Carole BACH a donné pouvoir à M Pierre HERMANN pour voter en son nom.

Mme Christine BLÜCHER a donné pouvoir à M Mathieu EHRHART pour voter en son nom.

Objet : Convention relative au financement et à la mise en œuvre d'actions nouvelles d'animation, de développement et de professionnalisation du musée de la Maison du Kochersberg

La Maison du Kochersberg, lieu dédié au patrimoine et à l'identité du territoire, constitue un site emblématique du Kochersberg depuis plus de 40 ans. Comme de nombreux musées associatifs, la Maison du Kochersberg est aujourd'hui confrontée à plusieurs évolutions qui appellent une réflexion partagée sur son modèle de fonctionnement. L'engagement bénévole, pilier historique du musée, montre des signes d'essoufflement : les bénévoles les plus investis vieillissent, le renouvellement des générations reste fragile, et les missions courantes reposent sur un nombre resserré de personnes.

Parallèlement, les attentes des visiteurs évoluent : le public recherche des expériences plus participatives et médiatisées, une communication digitale renouvelée, une programmation culturelle plus régulière et une meilleure accessibilité pour tous les publics, notamment les familles, les scolaires et les nouveaux habitants du territoire. Ces évolutions supposent la mobilisation de compétences nouvelles ou renforcées — notamment en matière de communication et de promotion, de médiation culturelle, de coordination de projets et d'animation de réseau bénévole — que l'Association du musée ne peut, à elle seule et sur la seule base du bénévolat, durablement développer.

Pour répondre à ces enjeux et soutenir le développement et l'attractivité d'un équipement culturel et touristique structurant du territoire, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de signer une convention avec la Maison du Kochersberg et l'Office du tourisme du Beau Jardin pour consolider durablement les moyens d'action du musée.

L'objet de cette convention est de permettre de renforcer l'animation, la médiation et le développement du musée grâce à la création d'un poste de chargé(e) de développement et d'animation du Musée, dont les missions couvriront notamment la coordination des expositions, la médiation auprès des publics, l'accueil, la programmation culturelle et événementielle, la communication ainsi que le soutien à la vie associative et bénévole du musée.

Dans le cadre de cette convention, l'embauche et la gestion salariale de ce poste seraient assurées par l'Office de Tourisme du Beau Jardin. Le budget annuel prévisionnel afférent est évalué à 80 000 € et son financement serait assuré principalement par une subvention de la Communauté de Communes à hauteur de 65 000 €, mais également par les recettes de la billetterie du musée à hauteur de 15 000 €.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **approuve** la mise en œuvre de la professionnalisation du musée de la Maison du Kochersberg,
- **valide** les termes de la convention tripartite à signer à avec la Maison du Kochersberg et l'Office de Tourisme du Beau Jardin,
- **autorise** le Président **à signer** la convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait à Truchtersheim, le 18 septembre 2026

Le Secrétaire de séance,

Jean-Luc HELLER

Le Président,

Justin VOGEL

